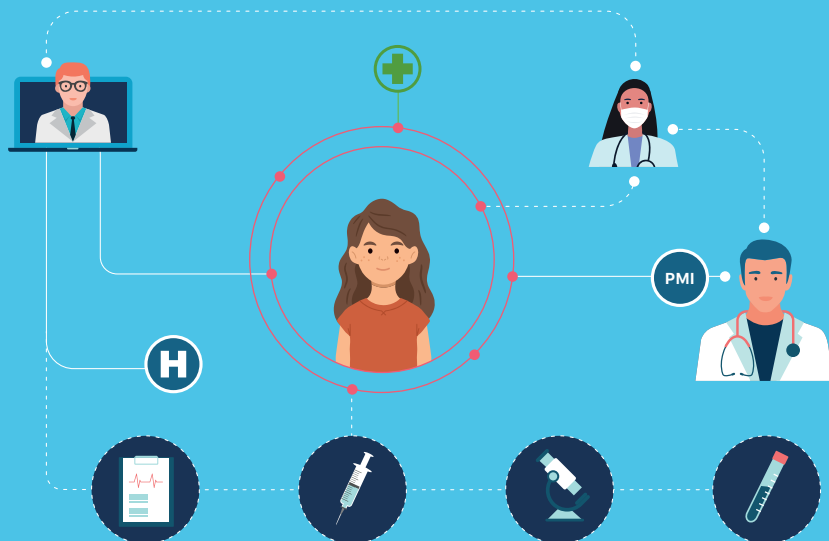




**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Identité Nationale
de Santé
ins
**Bien identifié·e,
bien soigné·e.**



Bien identifié·e, bien soigné·e

Votre enfant dispose d'une identité sanitaire officielle unique
appelée identité nationale de santé (INS), utilisée par tous les professionnels de santé
qui le prennent en charge dès sa naissance.

Rendez-vous médicaux réguliers chez le pédiatre ou avec les professionnels
de la PMI, traitements et vaccins à la pharmacie...
plusieurs professionnels sont amenés à suivre votre enfant au cours des premières années de sa vie.
Ces professionnels ont besoin de partager de l'information concernant votre enfant,
de déposer ses documents de santé dans Mon Espace Santé...

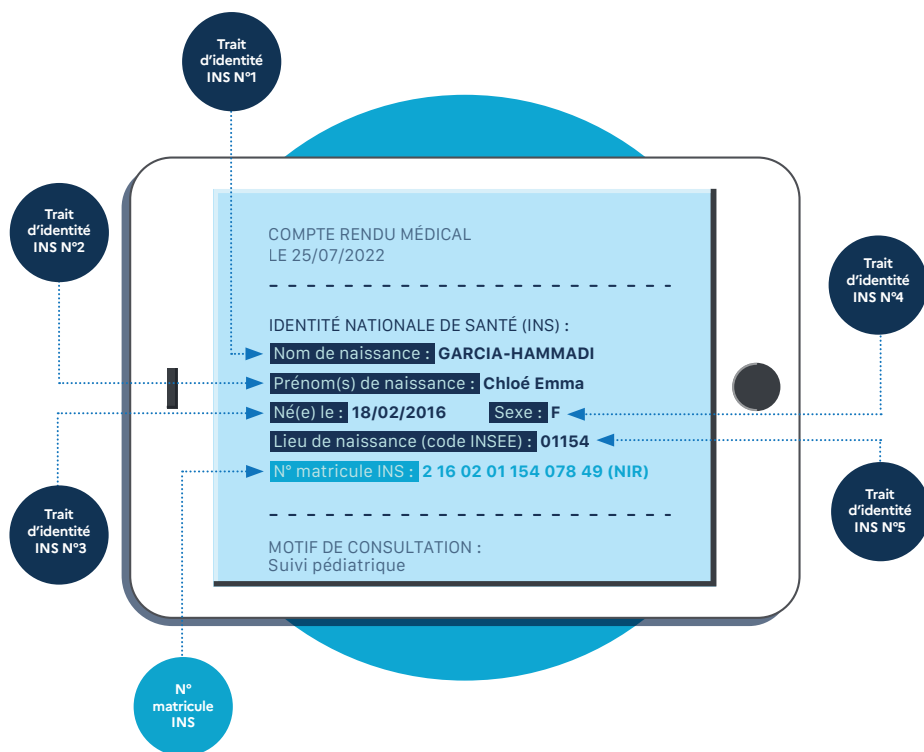
Le matricule INS correspond au numéro personnel de sécurité sociale de votre enfant. Il peut être différent du numéro de sécurité sociale
utilisé pour le remboursement des soins par l'Assurance Maladie, par exemple dans le cas où votre enfant vous est rattaché.

Validez l'INS de votre enfant.

Grâce à l'INS, votre enfant est identifié de la même façon par l'ensemble des professionnels. Cette identification unique permet d'éviter de confondre votre enfant avec une autre personne, ou de créer inutilement un nouveau dossier le concernant.

Afin de pouvoir utiliser l'INS de votre enfant, les professionnels qui le prennent en charge vous demanderont **votre livret de famille** ou un **extrait d'acte de naissance**, complété par votre pièce d'identité (carte d'identité ou passeport)*, au moins une fois.

Prenez quelques minutes pour vérifier l'INS de votre enfant avec eux et signalez-leur les erreurs si besoin : c'est important pour la qualité et la sécurité de sa prise en charge.



* Liste des pièces d'identité non exhaustive. Attention, la carte vitale n'est pas considérée comme une pièce d'identité valable